

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-28/SG/FIN accordant une subvention de cent mille francs Djibouti (100.000 HD.) à l'orphelinat des Sœurs franciscaines de Calais

n° 71-28/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
5 janvier 1971

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1971

Date du numéro
25 janvier 1971

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de cent mille francs Djibouti (100.000 FD) est accordée à l'Orphelinat des Sœurs Franciscaines de Calais à titre de contribution à ses frais de fonctionnement.